

SPORT ET HANDICAPS

QUELQUES CHIFFRES

(« H.I.D. » INSEE—France)

- 12 000 000 personnes se déclarent en situation de handicap
- 3 400 000 personnes de moins de 70 ans ont des incapacités majeures

Chez les moins de 70 ans :

- 650 000 personnes déficientes intellectuelles
- 350 000 personnes en fauteuil roulant
- 75 000 personnes aveugles ou malvoyantes (moins de 3/10 du meilleur œil après correction optique)

Pourquoi pratiquer ?

Pour la personne en situation de handicap, l'activité sportive est :

- l'instrument de son éducation et/ou de sa rééducation (selon les cas),
- le moyen d'apprendre ou de réapprendre à parler avec son corps.
- le moyen de retrouver et d'entretenir une certaine autonomie,
- une manière de s'ouvrir aux autres (intégration),
- le moyen d'éprouver des joies simples mais intenses,
- un allier pour être plus résistante et plus entreprenante,
- une solution pour lutter contre la sédentarité.

Pratiquer c'est aussi se dépasser, dépasser son handicap

Pouvoir pratiquer une activités physique et sportive c'est une source de bien être.

C'est surtout un pas vers l'autonomie et donc vers l'intégration sociale

À conditions que l'accès à la pratique soit rendu possible : accès aux structures grâce à différents aménagements, accès aux créneaux des clubs sportifs (spécifiques ou non) et à la vie associative du club, accès par un encadrement adapté.

INTÉGRATION ET HANDICAPS

INTÉGRATION ET HANDICAPS

INTÉGRATION ET HANDICAPS

INTÉGRATION ET HANDICAPS

INTÉGRATION EN MÉLANGER POUR INTÉGRANT

INTÉGRATION EN APPORTANT LES AMÉNAGE
INTÉGRATIONS (MOYENS MATÉRIELS, HUMAINS, PÉDAGO
INTELLECTUELLES OU PSYCHIQUES.

INTELLECTUELLES OU PSYCHIQUES.

Loi du 1er juillet 2005 : Une définition élargie du handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



LES TYPES DE HANDICAPS:

- handicaps physiques : amputés, personnes de petite taille, IMC, para-plégiques,
- handicaps mentaux : handicaps intellectuels et/ou handicaps psychiques
- handicaps sensoriels : aveugles et malvoyants, sourds et malentendants.
- **polyhandicaps** : déficience intellectuelle + troubles moteurs
- plurihandicaps

Pratiquer ensemble : égaux et différents

Si les personnes handicapées ont leurs fédérations, l'idée qui tend à être développée aujourd'hui est d'amener valides et «handi» à pratiquer ensemble de nombreux sports.

Pour ce faire, des conventions sont signées entre les fédérations sportives pour personnes valides et les fédérations dites spécifiques : handisport, sport adapté.

En signant ces conventions, les fédérations s'engagent à développer un chapitre « sport et handicaps » dans leur politique sportive fédérale (accès à la pratique, formation des cadres ...).

Pratiquer ensemble, personnes handicapées et personnes valides, est aussi le moyen d'apprendre à se connaître et à s'accepter, à changer le regard des valides sur les personnes en situation de handicap:

ON NE S'ATTARDE ALORS PLUS SUR LES INCAPACITÉS
MAIS SUR LES POTENTIALITÉS DES SPORTIFS

Handicaps: Contacts et liens utiles

La Fédération Française Handisport

42, rue Louis Lumière 75020 Paris

Tél.: 01 40 31 45 00 - Fax: 01 40 31 45 42

Site: www.handisport.org - Courriel: accueil@handisport.org

Site médical: http://www.handisport.org/medical/

La Fédération Française du Sport Adapté

9 rue jean daudin 75015 PARIS

Tél: 01 42 73 90 00 - Fax: 01 42 73 90 10

Site: www.ffsa.asso.fr - Courriel: ffsa@ffsa.asso.fr

Le site du CROS (rubrique « Sports et Handicaps ») http://centre.franceolympique.com

En Région Centre

Comité Régional Handisport (Présidente : Elianne OVIDE) 12 route de Veauce 18230 Saint Doulchard

P: 06.64.98.25.80

Courriel: elianne.ovide@worldonline.fr

Comité Régional Centre de Sport Adapté (Président : Camille MONIN) Maison des Sports 1240 rue de la Bergeresse 45160 Olivet Tél : 02.38.76.27.88

Courriel: coordsa.centre@orange.fr

Les référents Jeunesse et Sports :

DRDJS Orléans (45): Andrew BOTHEROYD (référent régional) au 02 38 77 49 65

DDJS du Cher (18): Bertrand JAIGU au 02 48 50 48 48

DDJS de l'Eure et Loir (28): Jean-Marie MASSY au 02 37 20 50 98 DDJS de l'Indre (36): Emmanuel PRECIGOUT au 02 54 53 82 00 DDJS d'Indre et Loire (37): Léonor MAHE au 02 47 70 11 00 DDJS du Loir et Cher (41): Jacques RIVIERE au 02 54 55 22 50 DDJS du Loiret (45): Mathieu DEPLANQUE au 02 38 77 49 00

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : Pierrick GIRAUDEAU

au 01 40 45 97 20

Le Pôle Ressource National Sport et Handicaps au CREPS de la Région Centre à Bourges

48 avenue du Maréchal Juin—18000 Bourges Tél. : 02 48 48 06 33

(Responsable : Loïc GOURDON)

Site: http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr

Où pratiquer ? http://www.handiguide.gouv.fr

Le Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées www.handicap.gouv.fr

L'Union Nationale des Associations de Parents et Amis des personnes Handicapées Mentales www.unapei.org

L'Association des Paralysés de France www.apf.asso.fr

Fédération Nationale des Sourds de France www.fnsf.org

L'Association des Personnes de Petite Taille www.appt.asso.fr

La FNATH - association des accidentés de la vie http://www.fnath.org

AUTRES

www.vivrefm.com

www.handicapzero.org

www.droitduhandicap.com

http://www.cemaforre.asso.fr/

http://www.etre-handicap-info.com

CROS Centre Avril 2008